



2010-07-30

LES AFFAIRES MUNICIPALES

www.ste-ursule.ca

LE MOT DU MAIRE

Félicitations au Festival Country Ste-Ursule pour leur réussite. Merci aux bénévoles qui ce sont impliqués. Merci au Comité d'accueil et développement ursulois, à la Fabrique, au Parc des Chutes de Ste-Ursule, à la responsable des loisirs Sylvie Béland et à madame Céline Bastien du comité du 175^e de Ste-Ursule. Le comité était formé de Michel St-Yves, Jacinthe Bourgeois, Pierre Baril, Yves Turner, Réjean Paillé, Jeannis Charette, Réjean Carle et Gilles Forget. Plusieurs bénévoles se sont joints à l'équipe. Merci à tous!

Les travaux sont presque terminés pour l'installation des infrastructures secteur Petit Poste. Nous allons en soumission pour la 2^e phase soit le site de traitement. Nous allons ouvrir les soumissions le 17 août prochain.

Les travaux de la route Beaupré, sont terminés.

Les travaux au terrain de jeux devraient être terminés pour la Fête du travail.

Merci à tous pour votre tolérance et votre patience.

Réjean Carle, Maire

MOT DU SERVICE INCENDIE

La 18^e compétition provinciale s'est déroulée à Roberval en juin dernier. L'équipe de nos pompiers de Sainte-Ursule composée de messieurs Éric Bellemare, Philippe Dauphin, Alexandre Fafard, Dominic Giguère, Jean-Philippe Lampron et François St-

Hilaire, accompagnés du directeur du service incendie monsieur Patrick St-Louis et du pompier Marc Noël s'est méritée la très enviable **2^e position**. Félicitations les gars !

PIQUE-NIQUE DES URSULOISES ET URSULOIS ET ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Le pique-nique annuel et l'accueil des nouveaux arrivants auront lieu **le 22 août** prochain au Parc des Chutes de Sainte-Ursule. Immédiatement après l'accueil, un dîner léger (fèves au lard, galette et dessert) préparé par les membres du CADU et du Parc des Chutes sera offert à un prix modique. Le Club Optimiste sera présent et offrira gratuitement du blé d'Inde.

Au moment de l'accueil, nous offrirons aussi des cadeaux aux parents des nouveaux bébés. Comme nous ne voulons pas oublier personne, nous relançons l'invitation aux nouveaux parents et nous vous demandons de nous informer des nouvelles naissances (**si ce n'est déjà fait**) ayant eu lieu entre **le 1^{er} août 2009 et le 31 juillet 2010** en téléphonant à Pierre Baril (819-228-3720) au plus tard le **6 août**. De plus, tous les nouveaux propriétaires d'une maison unifamiliale entre **le 1^{er} août 2009 et le 31 juillet 2010** recevront une lettre d'invitation personnelle au début du mois d'août. Si vous constatez un oubli de notre part, nous vous demandons de nous avertir au plus tard le **6 août** en téléphonant à Pierre Baril (819-228-3720).

En terminant, nous invitons tous les parents que nous avons déjà accueillis à venir nous rencontrer au moment de l'accueil. Nous aimerions revoir tous ces anciens bébés qui ont déjà grandi.

Bienvenue à toutes et à tous!

Pierre Baril
Président du Comité d'accueil et de développement ursulois

UTILISATION DE L'EAU POUR L'ARROSAGE

ARTICLE 2 : RESTRICTION À L'UTILISATION DE L'EAU

Il est défendu de :

- a) Laisser couler l'eau inutilement, de la gaspiller ou de la laisser gaspiller de quelque manière que ce soit.
- b) Entre le 1^{er} mai et le 1^{er} septembre de chaque année, l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal pour fins d'arrosage des jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux, est défendue à l'exception des périodes suivantes :
 - b.1 Les journées dont la date est un chiffre pair, pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre pair.
 - b.2 Les journées dont la date est un chiffre impair, pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre impair.
 - b.3 Entre le 1^{er} mai et le 1^{er} septembre de chaque année, l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal pour fins de remplissage de piscine, barboteuse et tout étang servant à la nage ou au bain et à tout autre usage, est défendu à l'exception de la période entre 24h00 (minuit) et 6h00.
- c) L'eau provenant de l'arrosage ou de toute autre source ne doit pas ruisseler dans la rue ou sur les propriétés avoisinantes.
- d) Il est défendu d'utiliser simultanément plus d'un boyau d'arrosage par habitation et d'y raccorder plus d'une lance ou arrosoir mécanique.
- e) Le lavage des autos est permis à la condition d'utiliser une lance à fermeture automatique et de n'utiliser que l'eau strictement nécessaire à cette fin.
- f) Par exception, un propriétaire qui installe une nouvelle pelouse peut, sur obtention d'un permis du service des permis de la municipalité, procéder à l'arrosage aux heures précitées pendant une durée de quinze jours consécutifs après le début des travaux d'ensemencement ou de pose de tourbe.
- g) Sont interdits le lavage avec l'eau de l'aqueduc des entrées charretières, des pelouses et des stationnements asphaltés.

ARTICLE 8 : AMENDES

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende minimale de 100\$ et maximale de 300\$ pour une première infraction s'il s'agit d'une personne physique et d'une amende minimale de 200\$ et maximale de 600\$ s'il s'agit d'une personne morale;

Pour une récidive, l'amende minimale est de 200\$ et maximale de 600\$ s'il s'agit d'une personne physique et d'une amende minimale de 400\$ et maximale de 1200\$ pour une personne morale;

Est un récidiviste une personne qui a été condamnée pour la même infraction dans les deux dernières années;

INFO BIBLIO

La bibliothèque sera ouverte dès lundi 2 août prochain.

Lieu et heures d'ouvertures de la bibliothèque :

215, rue Lessard (centre communautaire)

Lundi : 12h30 à 15h00

Mercredi : 18h30 à 21h00

COMITÉ ORGANISATEUR DU 175^{ième} DE SAINTE-URSULE

Au sujet des « Coeurs Saignants » - « Dicentra »

Saviez-vous qu'il existe 2 variétés de Dicentra ? Il y a le « Spectabilis » qui peut atteindre une hauteur de 36`` et qui offre une floraison de Mai à Juillet et le « Formosa » qui peut atteindre 12`` et qui fleurit de Mai à Octobre. À vous de choisir celui qui vous convient. Si vous êtes de ceux qui veulent s'en procurer, veuillez noter que vous devez les acheter, car le Comité du 175^e ne les donne pas. Vous pouvez le faire, entre autre, au Centre Jardin André Carbonneau à Louiseville. Si vous ne pouvez repartir avec votre plante, ils se feront un plaisir de prendre votre commande.

GYMKHANA OPTIMISTE STE-URSULE

Les 6-7-8 août 2010 seront des dates importantes à retenir. C'est cette fin de semaine que se tiendra le GYMKHANA OPTIMISTE Ste-Ursule, où se dérouleront diverses disciplines équestres, dans lesquelles l'agilité et la rapidité du cheval sont mise à l'épreuve. Pour plus d'informations : Patrick St-Louis 819-228-3243 ou Émilie Gagnon 819-228-0043.

LA VACHE QUI CHIE

Dans les prochaines semaines les membres du Club Optimiste vous offriront les billets de la vache qui chie au coût de 10.00 \$ chacun. Le tirage aura lieu le samedi 7 août 2010 à 20 heures face au

Parc des Chutes de Ste-Ursule sur le site du gymkhana. Le 1^{er} prix : 1 500 \$ en argent, le 2^e prix : 300 \$ en argent et le 3^e prix : 200 \$ en argent. Tous les profits réalisés serviront à financer les activités des jeunes de notre Municipalité. Pour informations : Sylvie Lessard 819-228-2864.

CLUB DE TAEKWON-DO

Trois jeunes de Sainte-Ursule, membres du Club de taekwon-do de Louiseville se sont démarqués lors du championnat de l'Ouest du Canada à Oakville en Ontario le 5 juin dernier. Il s'agit de Raphaël St-Charles avec 2 médailles d'or (forme et combat), Jérémi Lessard avec 2 médailles d'or (forme et combat) et de Sébastien Belzil-Clément avec 1 médaille d'or en forme et 1 médaille d'argent en combat. Félicitations à vous trois.

Félicitations à Jérémi Lessard qui a obtenu sa ceinture noire 1^{er} degré de taekwon-do lors de l'examen centralisé du 19 juin dernier.



Là où apprendre
c'est S'accomplir !

FRANÇAIS - MATHÉMATIQUES

INSCRIPTION EN TOUT TEMPS

- ✓ Révision et apprentissage des notions de base en français et en mathématiques
- ✓ Préparation au test d'admissibilité afin d'accéder aux cours de niveau secondaire de l'éducation aux adultes
- ✓ Cours préparatoire en vue de la passation du test de développement général (TDG) ou du test d'équivalence de niveau secondaire (TENS)
- ✓ Cours d'alpha-ordinateur

La Clé se veut un milieu de vie enrichissant où chacun reçoit une formation adaptée à ses besoins et à son rythme.

TOUS LES COURS SONT GRATUITS !

POUR INFORMATION ET INSCRIPTION :

La clé en éducation populaire de Maskinongé

110, 2^e Avenue, 2^e étage, Louiseville

Téléphone : 819-228-8071

Courriel : info@alphapop.org

Une formation adaptée à vos besoins et à votre rythme



INFORMATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

HORAIRE D'ÉTÉ AU BUREAU MUNICIPAL :

- Veuillez prendre note que durant le mois d'août je ferai du bureau du lundi au jeudi. Je serai en congé les vendredis. **Le bureau municipal fermera à midi le vendredi.**

- **L'été est là et nous invite à sortir dehors pour profiter des belles soirées. Les partys, la musique, tout cela se fait dans le respect de tous et chacun.**

RÈGLEMENT NUMÉRO RM01 CONCERNANT LES NUISANCES ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ARTICLE 2 : BRUIT/GÉNÉRAL

Constitue une nuisance et est prohibé le fait de faire, de provoquer ou d'inciter à faire de quelque façon que ce soit du bruit susceptible de troubler la paix et le bien-être du voisinage.

ARTICLE 5 : SPECTACLE/MUSIQUE

Constitue une nuisance et est prohibé le fait d'émettre ou de permettre la production de spectacle ou la diffusion de musique dont les sons peuvent être entendus au-delà d'un rayon de 50 mètres à partir du lieu d'où provient le bruit, sauf si l'événement est autorisé par la Municipalité.

ARTICLE 10 : AMENDES

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende minimale de 100\$ et maximale de 300\$ pour une première infraction s'il s'agit d'une personne physique et d'une amende minimale de 200\$ et maximale de 600\$ s'il s'agit d'une personne morale;

Pour une récidive, l'amende minimale est de 200\$ et maximale de 600\$ s'il s'agit d'une personne physique et d'une amende minimale de 400\$ et maximale de 1200\$ pour une personne morale;

Est un récidiviste une personne qui a été condamnée pour la même infraction dans les deux dernières années;

- NOUVEAU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE « IP » AU BUREAU MUNICIPAL :

D'ici quelques semaines, lorsque vous appellerez au bureau municipal, vous aurez la possibilité de laisser des messages directement aux boîtes vocales du Maire, de l'inspecteur municipal, de la directrice générale ou de la coordonnatrice de la bibliothèque municipale. Vous pourrez quand même parler avec la réceptionniste et secrétaire-comptable Annie Arseneault en tout temps, vous n'aurez qu'à rester en ligne et quelqu'un au bureau vous répondra rapidement.

VOUS ÊTES SANS MÉDECIN DE FAMILLE ?

Vous pouvez inscrire votre nom sur une liste d'attente en composant le 819-228-1813. Laissez votre nom et vos coordonnées dans la boîte vocale. Un intervenant communiquera avec vous par la suite. À noter : le désir de changer de médecin n'est pas un critère admissible dans ce cas-ci.

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL – 5 JUILLET 2010

- ✘ Nomination de Louis Baril en tant que vérificateur comptable pour l'exercice financier 2010.
- ✘ Autorisation d'une page dans le calendrier historique 2011 de la Société d'histoire de Louiseville.

DATE - ORDRE DU JOUR - PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion publique du Conseil municipal aura lieu lundi le 2 AOÛT 2010 à 20h00.

- ✘ Congrès de la fédération québécoise des municipalités.
- ✘ Approbation de la reddition de comptes pour la taxe sur l'essence et contribution du Québec 2006-2009.
- ✘

Votre Conseil municipal



AOÛT 2010

Dim.	Lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	Sam.
1	2 Conseil municipal	3	4	5	6  Ordures Gymkhana Optimiste	7 Gymkhana Optimiste
8 Gymkhana Optimiste	9	10  Récupération MRC de Maskinongé	11	12	13  Ordures	14
15	16	17	18	19 Régie d'aqueduc	20  Ordures	21
22 Pique- nique des Ursulois	23	24  Récupération	25	26	27  Ordures	28
29	30	31				

Veillez prendre note que le Gymkhana Optimiste aura lieu face au Parc des Chutes de Sainte-Ursule.